



***Devenez partenaire du
JUDO CLUB DE WATTIGNIES***



Une association créée il y a 40 ans

Le Judo Club de Wattignies est une association loi 1901 créée en avril 1979.

Le Club est organisé et animé en vue d'accueillir enfants, adolescents et adultes de Wattignies et de ses environs pour leur apprendre la pratique du judo et du taïso.

Les entraînements ont lieu dans le dojo du complexe sportif Pierre de Coubertin, rue Gagarine à Wattignies.

Un club appartenant à une Fédération

Notre club est affilié à la FFJDA (Fédération Française de Judo et Disciplines Associées).

Cela implique que nous respectons la CCNS (Convention Collective Nationale du Sport). Nos professeurs sont obligatoirement diplômés et offrent donc une qualité d'enseignement optimale.

Notre action

Notre association a pour vocation de développer chez ses adhérents, enfants, adolescents et adultes, les valeurs traditionnelles du Judo que sont la politesse, le respect de l'autre, le contrôle de soi, dans l'amitié, la convivialité et dans un état d'esprit sportif !

Les cours sont assurés par David PECQUART, professeur diplômé d'état, ceinture noire 4^e Dan, et Antoine LANGLET, professeur diplômé d'état, ceinture noire 2^e Dan.

Les disciplines proposées sont le judo et le taïso.

Le judo est un moyen d'éducation dont le principe de base est l'utilisation harmonieuse de l'énergie physique et mentale.

Le taïso est un ensemble d'exercices de renforcement musculaire, d'étirement, de relaxation qui peut venir en complément du judo ou être pratiqué, à tout âge, pour se maintenir en bonne condition physique.



Nos cours

Dès 2 ans ½ : Développement moteur



L'enfant est accompagné d'un des parents sur le tatami. Il acquiert, petit à petit, et de façon ludique, des compétences en déplacements.

De 3 ans ½ à 5 ans : Baby judo

L'enfant n'est plus accompagné des parents et apprend les bases du judo.



De 5 ans à ... 80 ans : Judo

Les cours se déclinent en 4 cours : 5-7 ans, 7-9 ans, 9-13 ans et ados-adultes.

Taiso

Ce cours est proposé à partir de 16 ans. Et nous avons une version "Seniors", adapté aux personnes plus âgées.

En tout, le club propose 20 heures de cours par semaine.

Notre action sociale

Pour aider les familles, nous proposons un tarif dégressif, et avons une convention avec l'ANCV pour accepter les chèques-vacances et les coupons-sport.

La compétition

Des compétitions amicales sont proposées à tous à partir de 6 ans.

À partir de 8 ans, les plus motivés peuvent participer aux compétitions officielles.

Le club a été présent au niveau national Cadets, Juniors et Seniors il y a quelques années : les meilleurs résultats ont été une médaille d'argent en championnat de France UNSS Cadettes et une de bronze en championnat de France Cadettes.

Au niveau départemental, régional et inter-régional, de nombreux résultats ont permis au club de briller.



Actuellement, c'est une nouvelle génération de judokas qui prend la relève, et la saison passée, ce sont notamment les Poussins qui se sont illustrés :



Équipe Poussins championne régionale

(plus haut niveau chez les Poussins)

Pour cette saison, nous comptons déjà un champion et un vice-champion départementaux chez les Minimes garçons.

Mécénat

Votre entreprise peut faire un don à une association et obtenir jusqu'à 60 % de crédit d'impôt. Ça s'appelle du mécénat et ça peut aussi concerner les très petites entreprises.



Pour soutenir l'action de notre club, et notamment celles pour les jeunes et leur accompagnement en compétition, nous serions heureux de vous compter au nombre de nos mécènes.

Avantage fiscal

Une **réduction d'impôt de 60 % du montant du don**, quel que soit le régime fiscal (IS ou IR), dans la limite d'un **plafond de 5 % du CA annuel**. Attention, cette limite de 5 % du CA annuel s'applique sur le montant du don et non la réduction associée.

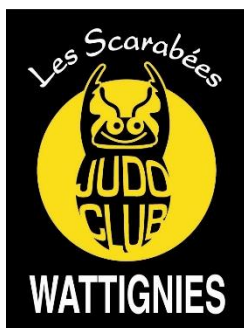
Exemple : un don de 800 € donnera lieu à une réduction de 480 €. Si votre CA annuel est de 70 000 €, cette réduction d'impôt est limitée à 5 % sur l'année, soit 350 €. L'excédent peut toutefois être reporté pendant les 5 exercices suivants.

Vous déduisez donc :

Plafond N = 350 €, réduction de 210 €

Plafond N+1 = 800 € – 350 = 450 €, réduction de 270 €

Soit bien les 480 € de réduction (210 + 270).



Judo-Club de Wattignies
Association loi de 1901 – n° d'enregistrement préfecture 14572
2, rue Danton – 59139 WATTIGNIES

Tel : 06 64 22 10 97

E-mail : contact@judo-wattignies.com

Notre club vous intéresse ?

Pour aller plus loin, vous pouvez, si vous souhaitez davantage de renseignements, rencontrer un membre du Bureau : contactez le club par téléphone ou mail (voir ci-dessus).

Si vous souhaitez aider financièrement notre club, vous pouvez envoyer votre chèque à l'adresse ci-dessus. Nous vous enverrons le reçu cerfa vous permettant de bénéficier de la réduction d'impôt.

Merci de l'intérêt que vous portez à notre association !